

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle  
Arrondissement de METZERVISSE  
**COMMUNE DE LUTTANGE**

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du vendredi 09 juin 2023 à 18h sous la présidence du maire Paul-André BAUER  
Salle de réunion Mairie  
Convocation du 5 juin 2023.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul		Procuration à Léon BECKEL	
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie		x	
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration à Paul-André BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 18h  
Quorum des membres présents (8) atteint.  
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT.

**1. Désignation du secrétaire de séance.**

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

## **2. Choix de l'entreprise pour les lots VRD et gros œuvre de la MAM.**

L'entreprise SASD a été retenue pour réaliser les lots 1 (VRD, 16 265.02 € HT) et 2 (Gros œuvre, 65 054.06 € HT) de la maison d'assistants maternels. Le courrier de notification a été envoyé le 12/12/2022.

Après le changement de maîtrise d'œuvre, la réunion 0 a eu lieu le 03/04/2023 à laquelle a participé l'entreprise SASD qui a annoncé pouvoir démarrer rapidement.

Début mai, le maître d'œuvre Ekos Logis a été informé que SASD risquait une liquidation judiciaire le 24 mai. SASD nous a transmis le 23 mai une renonciation aux lots 1 et 2.

Nous avons consulté l'entreprise AGE, qui intervient sur la chaufferie biomasse et avait répondu à la consultation initiale de la MAM pour le gros œuvre.

AGE nous a fait une proposition pour le lot 1 (VRD) à 15 992.84 € HT et pour le lot 2 (gros œuvre) à 98 424.30 € HT. AGE pourrait commencer son intervention fin juin. Le surcoût est égal à 33 098.06 € HT. Ce surcoût devrait entrer dans les dépenses subventionnables, pour la partie gros œuvre, dans le dossier FEADER.

Le montant total HT du projet est estimé à 400 k€ et la subvention attendue s'élève à 252 k€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le choix de l'entreprise AGE pour les lots 1 (15 992.84 € HT) et 2 (98 424.30 € HT),
- Charge le maire de solliciter les compléments éventuels de subventions.

## **3. Vote des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24/09/2023.**

Voir procès-verbal. Ont été élus délégués de la commune de Luttange pour les élections sénatoriales du 24/09/2023, avec 13 voix, au premier tour, pour chacun des scrutins :

Titulaires :

- BAUER Paul-André
- PHILIPPOT Soazig
- VELVERT Martial

Suppléants, par ordre d'âge :

- 1) GRESSEL Philippe
- 2) MARTIN Karine
- 3) GROSSE Valérie

Séance levée à 18h40.